



### Concours ouvert 2010-2011

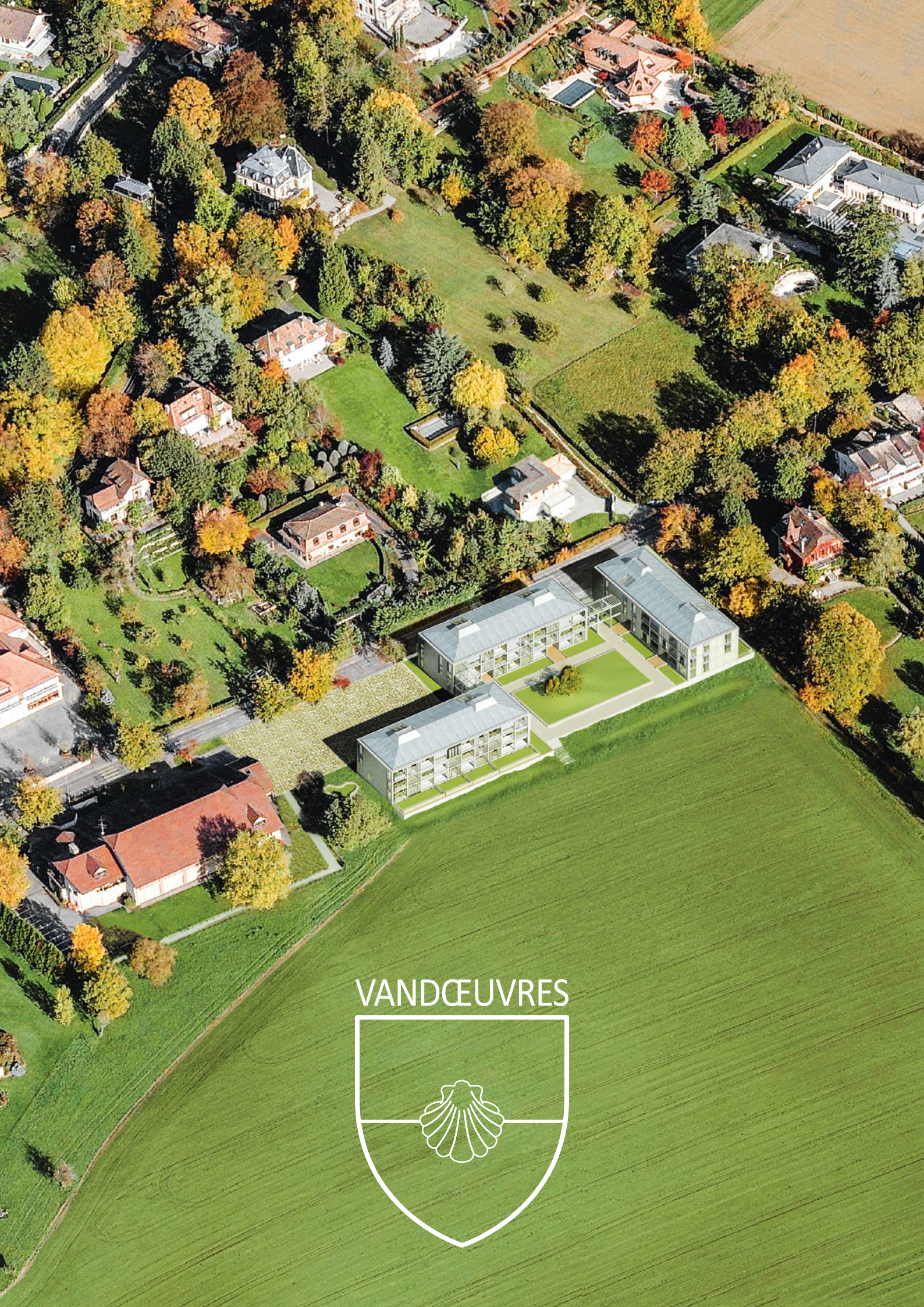
Le projet est retenu pour son caractère évolutif, son implantation et son concept énergétique.

### Chronologie

|                                                     | Info population |                                                            | Info riverains |                         | Info école, riverains opposants |                 | Dépôt demande d'autorisation |                                                              | Autorisation en force |                 |
|-----------------------------------------------------|-----------------|------------------------------------------------------------|----------------|-------------------------|---------------------------------|-----------------|------------------------------|--------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------|
| 10.10.11                                            | 22.03.12        | 25.06.12                                                   | 06.06.13       | 18.06.13                | 11.09.13                        | 04.02.14        | 14.04.14                     | 14.10.14                                                     | 25.04.15              | 17.06.15        |
| Vernissage du concours en présence de la population |                 | Le VOV retire la résolution demandant de stopper le projet |                | Votation crédit d'étude |                                 | Info population |                              | Approbation du devis général. Unanimité du Conseil municipal |                       | Info population |

### Mandataires

|                 |                                       |
|-----------------|---------------------------------------|
| Architectes     | EX-M & a-architectes                  |
| Ingénieur civil | Ingeni SA                             |
| Ingénieurs CVSE | DSSA SA, Buclin SA & Raymond Moser SA |



VANDŒUVRES





Chères Vandœuvriennes, chers Vandœuvriens,

C'est en 2009 que les Autorités communales ont engagé la procédure de réhabilitation et déclassement des parcelles n° 2411 et 3129, sises route de Meinier, en vue d'y construire des logements pour les Vandœuvriens.

Le projet, intitulé Esplanade, permettra la mise à disposition de trente-six logements – répondant au standard de haute performance énergétique – deux espaces publics, un parking souterrain, une dépose-minute extérieure, un éco-point, ainsi que la valorisation du pourtour du centre communal.

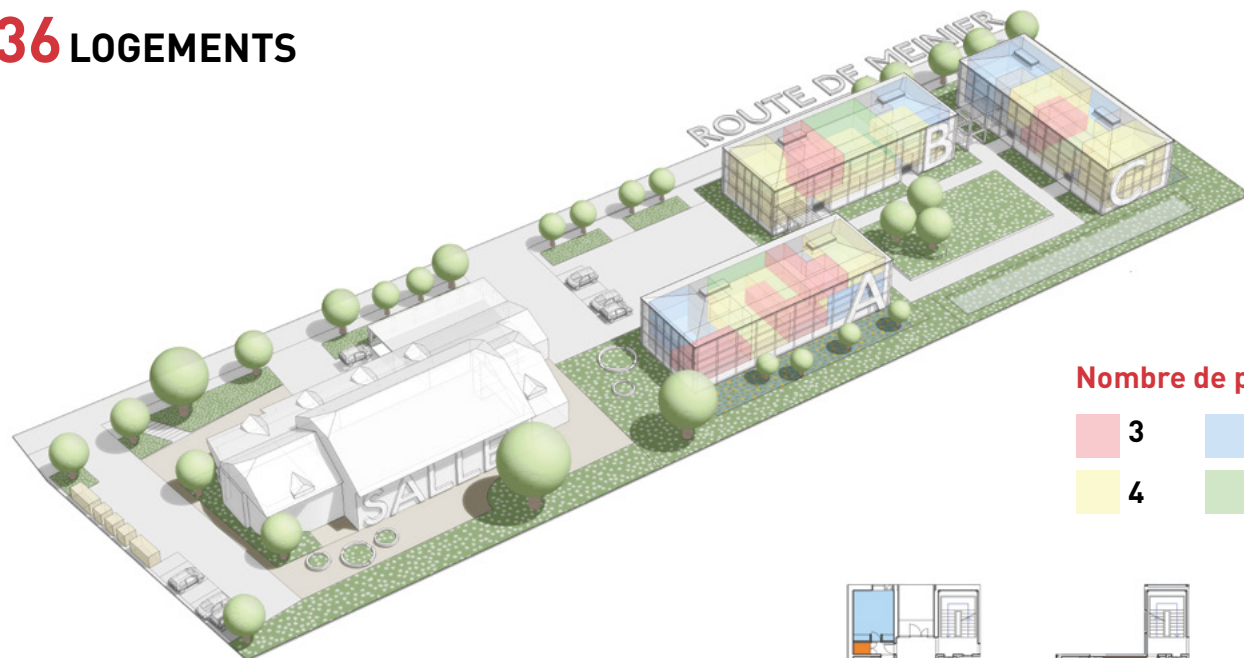
L'autorisation de construire étant entrée en force sans opposition au printemps dernier, le Conseil municipal pourra voter le crédit d'investissement dans le courant de l'hiver ; le chantier s'ouvrira au début des vacances d'été 2016.

Les longues études menées par le maître d'ouvrage, conseillé par une équipe de mandataires spécialisés, ont permis au projet d'atteindre l'équilibre financier. Les appartements, tous traversants, conviviaux et fonctionnels, seront donc autofinancés. En ce début d'année 2016, il est à relever que les coûts de construction sont stables, voire légèrement à la baisse, et les conditions d'emprunt auprès des banques extrêmement favorables, ce qui permet de bénéficier d'une conjoncture des plus propices pour la réalisation de notre projet communal.

Puissent ces logements, tant attendus, être mis à votre disposition dans les meilleurs délais !

Catherine Kuffer  
Maire



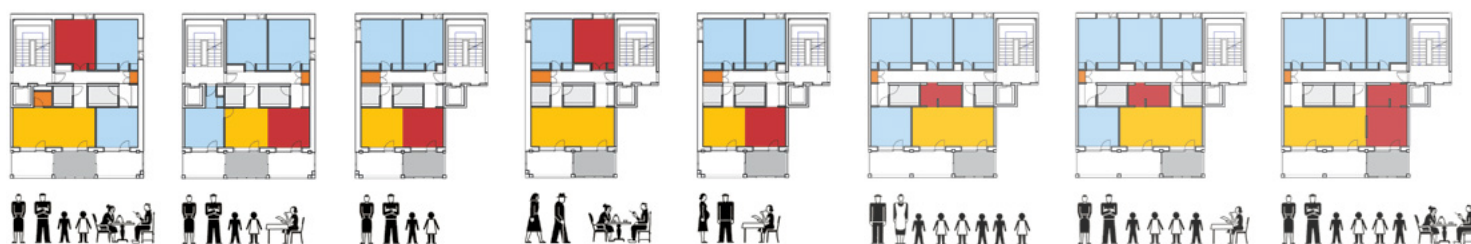


## Nombre de pièces

|   |   |
|---|---|
| 3 | 5 |
| 4 | 6 |

## LÉGENDE

|                |               |                |
|----------------|---------------|----------------|
| SEJOUR         | CHAMBRE       | RANGEMENT      |
| SALLE À MANGER | SALLE DE BAIN | JARDIN D'HIVER |



Le projet « Vandoeuvres Esplanade » prévoit la construction de trois immeubles de logements, avec parking souterrain et aménagement des espaces publics.

## Principes d'implantation

L'implantation des nouvelles constructions lie habilement deux places, l'une minérale, d'identité villageoise en lien avec le centre communal et l'école, l'autre à caractère plus privatif en prolongement des logements et de leurs jardins.

L'aménagement du site dans son ensemble prévoit une requalification des espaces extérieurs du centre communal dans le but de renforcer la vie sociale du village.

Ainsi, le terrain au sud de la salle communale est équipé de

jeux pour les enfants. Au nord ouest, un écopoint de quartier est accessible en voiture.

Enfin, un parking dédié à la dépose minute pour l'école est prévu à proximité de la salle communale et de l'école.

## Principes morphologiques

L'ensemble est fragmenté en trois volumes bâtis. La composition est déterminée par la volonté de maintenir d'amples passages et rendre communicants les espaces publics.

Ces volumes, aux géométries simples, dessinent entre eux, deux esplanades et s'insèrent dans la prolongation du village.

## Des logements de qualité

La conception des logements permet un haut degré de flexibilité et une grande simplification constructive.

Tous les appartements sont traversants et bénéficient d'une double exposition. Cette disposition garantit une qualité visuelle, une qualité thermique et une grande luminosité. Ils possèdent des espaces extérieurs généreux et ouverts sur la campagne et les Alpes avec des loggias ou des jardins. Les halls d'entrées s'ouvrent sur les esplanades pour renforcer leur vocation collective.

## Conception environnementale

Le projet a été développé dans le but de concilier les objectifs architecturaux avec ceux du développement durable.

Les bâtiments, d'une grande simplicité, sont conçus de manière à limiter les coûts d'entretien : matériaux de façade résistants, durables et naturels.

Les choix énergétiques se sont orientés vers une utilisation de ressources naturelles renouvelables, vers une minimisation des dépenses énergétiques et vers la mise en place d'économie de moyens.

